

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
ARRÊTES DU MAIRE

ARRÊTE N° : 2026_A_031

OBJET : Autorisation d'ouverture du bâtiment : Hôtel Restaurant Les Cèdres Bleus

Nous, Maire de la commune d'AUREC-SUR-LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment son article R 123-46,

Vu le passage de la Commission de sécurité de l'arrondissement d'YSSINGEAUX en date du 7 janvier 2026 et duquel il résulte un avis favorable de l'utilisation du bâtiment « Hôtel Restaurant Les Cèdres Bleus », 23 Rue de la Rivière, du type PO et de la 5^{ème} catégorie,

ARRÊTONS :

Article 1 :

Est autorisée l'ouverture au public de l'établissement désigné ci-après :

Nom : Hôtel Restaurant Les Cèdres Bleus

Adresse : 23 Rue de la Rivière

Type d'exploitation : PO

Catégorie : l'établissement concerné entre dans la 5^{ème} catégorie des établissements recevant du public.

Cette autorisation est délivrée sous réserve que l'exploitant se conforme aux prescriptions de la commission de sécurité notées au procès-verbal.

Article 2 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire, publié sur le site internet de la mairie et transmis au contrôle de légalité.

Article 4 :

Le secrétaire général de la mairie, le chef de brigade de gendarmerie sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet d'Yssingeaux, et une deuxième ampliation notifiée à l'exploitant.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 06/02/2026

Le Maire,

Claude VIAL



Auteur : Claude VIAL – Maire - Publié sur le site de la Mairie : le 06/02/2026